

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie.

M22- 0050131
A8386

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 351 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : AGHOUEZOU LAMEN
 Date de naissance : 1944
 Adresse : 3 rue Abbes, Dama AL Anmaj Bourgoigne, Casa
 Tél. : 0522360857 Total des frais engagés : 2859,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

 Date de consultation : 06/09/2023
 Nom et prénom du malade : Elmeahazi Khadija Age: 1951
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Diabète et HTA
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 06/09/2023
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/09/2023		C	200 DH	Docteur TAHIRI Souad Médecine Générale G7, rue Abou Al Waq Khalaf CASABLANCA <i>Tahiri</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacieur Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAATOUNE Dr IBRAHIMI Hind 635 rue Gouttina Casablanca Tél: 05 22 26 21 04 INP: 092038991	06/09/23	1321,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire d'Analyses Médicales du Ph... Av. Dr... Tél: 0522-203295	01/09/23	B980	1338,20

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

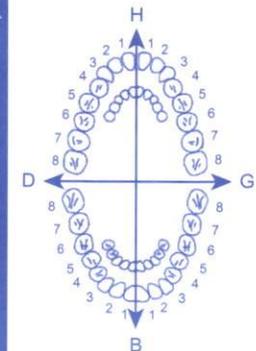
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION
				<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE

H		G	
25533412	00000000	21433552	00000000
D	00000000	B	00000000
	35533411		11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



Coefficient DES TRAVAUX	<input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur TAHIRI Souad

Diplômée de l'Université de Montpellier
Médecine Générale
Echographie - Diabétologie
Diététique Médicale - Médecine du travail

الدكتورة طاهيري سعاد

خريجة جامعة مونتوبولي
الطب العام
الفحص بالصدى - مرض السكري
الحمية الطبية - طب العمل

Casablanca, le : 06/09/2023 في الدار البيضاء

Me

Elsmanati Khadya

1501000 x 3 = 450100

1 rep Phary



1 rep water of 300 ml

201000 x 2 = 40160

1 rep Phary



1 rep water of 300 ml

3901000 x 2 = 780160

1 rep Phary



1 rep water of 300 ml



1 rep water of 300 ml



49160

Deuk foute

S.V

Lampoule / 3 mois
mu

150,00

Vepran® 300 mg
28 Comprimés
pelliculés sécables SOTHEMA

6 118000 022930

Vepran® 300 mg
28 Comprimés
pelliculés sécables SOTHEMA

6 118000 022930

Glucophage® 500mg
50 Comprimés pelliculés

6 118000 080626

Docteur TAHIRI Souad
Médecine Générale
07, rue Abou Al Waq Khalaf
CASABLANCA

Tahiri

PHARMACIE LAABOUNE
Dr Ibrahimi Hana
635 rue Goulmina Casa
Tél : 05 22 26 21
INPE : 092 735

150,00

20,80

Glucophage® 500mg
50 Comprimés pelliculés

6 118000 080626

gigue. 6 118001 320103

Vepran® 300 mg
28 Comprimés
pelliculés sécables SOTHEMA

6 118000 022930

6 118001 031085

GALVUS MET 50 mg/850 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

20,80

PPV : 49,60 DH
LOT : 23809
EXP : 02/2026

6 118001 031085

GALVUS MET 50 mg/850 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

150,00

Docteur TAHIRI Souad

Diplômée de l'Université de Montpellier

Médecine Générale

Echographie - Diabétologie

Diététique Médicale - Médecine du travail

الدكتورة طاهيري سعاد

خريجة جامعة مونتوبولي

الطب العام

الفحص بالصدى - مرض السكري

الحمية الطبية - طب العمل

Casablanca, le : 01/09/2023 : الدار البيضاء، في

Mme
Elomana Khadija

- glycémie à jeun

- HbA1c

- TSH

- U4

- Vitamine B12

Laboratoire d'analyses
médicales du Financ

Av. Dr Med. Suleymanov

Rés. Lalla Khadija, Casablanca

Tel: 0522 203236 Fax: 0522 703286

Docteur TAHIRI Souad
Médecine Générale
G7, rue Abou Al Waqt Khalaf
CASABLANCA

Tahir

112، مجموعة 7 - زنقة أبو الوقت خلاف - بوركون - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 36 87 38

112, G 7 - Rue Abou Alwaqt Khalaf - Bourgoigne - Casablanca - Tél.: 05 22 36 87 38

Dr Kaoutar MOUMILE

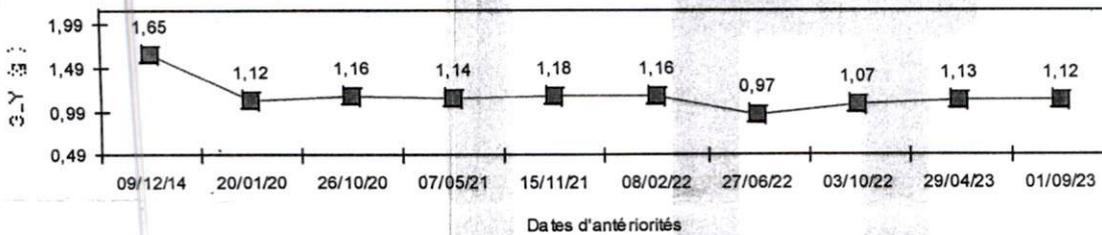
Pharmacien Biologiste - D.E.S de Biologie Médicale de l'Université Paris XI
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris-Ancien Praticien Attaché en Microbiologie à l'hôpital Necker-Paris

Prélèvement effectué le : 01/09/23
Edition du : 01/09/23
Dr SOUAD TAHIRI

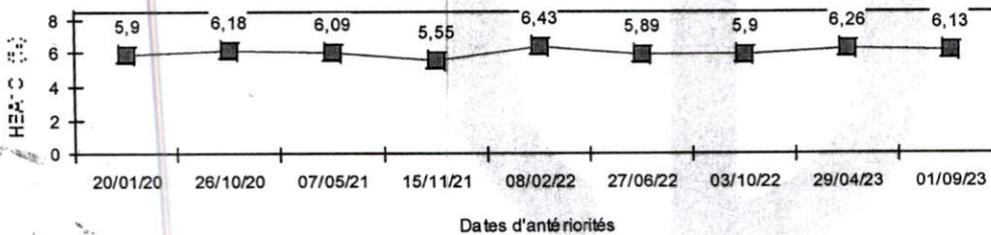
Mme EL MANOUZI KHADIJA
Né (e) le : 1/01/1951
Référence : 2311

Biochimie

	Normales	Antériorités
Glycémie à jeun ----- : 1,12 * g/l	0,7 - 1,1	29/04/2023 1,13
(Hexokinase, Cobas c111, Roche)		
Soit : 6,22 mmol/l		



Hémoglobine glyquée A1c ----- : 6,13 %	6,26
(Immunoturbidimétrie, Cobas c111, Roche)	
(Cible thérapeutique : HbA1c à 7 %)	



Hormonologie

T4 Libre ----- : 12,02 pmol/l	9 - 22
(ELFA, Vidas, Biomérieux)	
Soit : 9,3 ng/l	
TSH ultra sensible (TSH us) ----- : 6,66 * µUI/ml	0,4 - 4
(ELFA, Vidas, Biomérieux)	
Traitement ----- : Aucun traitement	

Page 1/2

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES DU PHARE

Résidence Lalla Khaddouj, Avenue Dr Mohamed Sijelmassi - Bourgogne - Casablanca
Tél : 0522 20 32 36 - Fax : 0522 20 32 86

Patente : 35615040
I.F. : 40530035
CNSS : 7700447
ICE : 001649183000006
INPE : 093060473

Casablanca le 1 septembre 2023

Mme EL MANOUZI KHADIJA

FACTURE N°	2927
------------	------

Analyses :			
Glycémie (à jeûn) -----	B	30	Total : B 980
Hémoglobine HBA1C -----	B	100	
T4 libre -----	B	200	
TSH us -----	B	250	
Vitamine B12 -----	B	400	

Prélèvements :			
Sang-----	Pc	1,5	

TOTAL DOSSIER	1 338,20 DH
---------------	-------------

Arrêtée la présente facture à la somme de :
Mille Trois Cent Trente Huit Dirhams et Vingt Centimes

Laboratoire d'analyses
médicales du Phare
Dr Med Sijelmassi,
Rés Lalla Khaddouj, Casablanca
Tel : 0522 20 32 36 Fax : 0522 20 32 86